

Pas facile d'être à la fois élève et soutien de famille

■ La ministre Fremault veut soutenir les jeunes aidants proches.

Une journée d'étude organisée mercredi à l'ULB dans le cadre de la semaine "aidants proches" voulait attirer l'attention sur la situation des plus jeunes. Soit ces enfants et adolescents qui soutiennent un père, une mère, un frère ou une sœur en situation de grande dépendance à la suite d'un accident, d'une maladie, d'un handicap.

Pas simple, quand on a 16 ans, de s'occuper de sa maman paraplégique avant de filer à l'école et d'en revenir au plus vite pour qu'elle ne reste pas trop longtemps seule. Difficile de garder le contact avec les copains qui, eux, font de la danse, du théâtre ou du djembé pendant ce temps-là. C'est une évidence: ces jeunes ont besoin de lieux pour se rencontrer, échanger leurs expériences et déposer leurs émotions.

Aucune aide spécifique

La ministre bruxelloise en charge de l'Aide aux personnes

et des Personnes handicapées, Céline Fremault (CDH), planche sur une série de mesures qui visent à alléger la charge des aidants proches, en particulier des plus jeunes qui ne sont pas reconnus pour les services qu'ils rendent.

Il n'existe aujourd'hui aucune aide spécifique pour soulager un quotidien souvent complexe et difficile. La ministre a décidé de sortir les jeunes aidants proches de l'ombre en mettant en avant le projet "Soutenir ceux qui soutiennent" de l'ASBL Aidants Proches. Elle veut développer un réseau de soutien pour ces jeunes via la mise en place d'une cellule de permanence (2 ou 3 personnes).

Premier défi: identifier les jeunes aidants proches. Comment? La cellule sera chargée de créer un réseau santé (services et associations qui s'occupent des personnes dépendantes) et un réseau jeunesse (mouvements de jeunesse, écoles, PMS, AMO...)

De nombreux enfants se trouvent en difficulté scolaire car ils prennent beaucoup de temps à s'occuper de leur pa-

rent dépendant, plutôt qu'à faire leurs devoirs. Plusieurs mécanismes pourraient être envisagés à partir du moment où un enfant est identifié comme aidant proche par son école, avance la ministre. Exemple: faciliter l'inscription dans une école à proximité de la maison ou de l'hôpital où le proche malade réside... On pourrait aussi imaginer des dispositifs d'absence bien spécifiques qui permettent à l'ado de s'occuper de son parent dépendant.

Entre devoirs et papa malade

La ministre évoque encore la possibilité d'octroyer des allocations familiales spécifiques aux enfants qui auraient un statut reconnu d'aidant proche. Autre proposition, très concrète: le recours à des aides familiales à domicile. Dans certaines situations, le jeune doit faire les courses, le ménage, le rangement, la cuisine... en plus de son boulot d'élève.

"Toutes ces pistes méritent d'être explorées afin de garantir le principal: un soutien accru à ceux qui soutiennent", insiste Céline Fremault.

An.H.